

|  |  |
| --- | --- |
| cid:image002.jpg@01D57AC3.544AFE70 | Logo-Leopards-du-tri |

**Les Léopards du tri débarquent !**

**Depuis le 1er octobre 2019 et jusqu’au 31 mai 2020, les Léopards du Tri, un contingent de volontaires, viennent à la rencontre des Normands pour les sensibiliser et les conseiller sur le traitement des déchets organiques\* de proximité.**

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Normandie est compétente en terme de gestion de tous les déchets (hors déchets radioactifs), issus de tous les émetteurs (particuliers, commerces, BTP…).

Elle a ainsi élaboré le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD), qui fixe comme objectif prioritaire la généralisation du tri à la source des déchets organiques d’ici 2025.

L’un des enjeux majeurs de ce plan est de banaliser dans tous les foyers normands le geste de compostage des restes alimentaires. D’après des études sur ce sujet, seul un accompagnement individuel permet réellement de faire évoluer les comportements.

A cet effet, la Région Normandie, les collectivités et les syndicats de gestion des ordures ménagères, ont mis en place cette expérimentation pilote, les Léopards du tri. Ce contingent de volontaires est composé de 14 jeunes de 16 à 25 ans, engagés dans le service civique, à raison de 24 heures par semaine.

Sur le terrain et en lien avec les collectivités et syndicats concernés, les Léopards du Tri réaliseront une tournée auprès des habitants pour les former aux gestes du compostage et les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les Léopards du Tri, en binôme, formés et équipés par la Région Normandie,  sont missionnés par :

         Communauté d’Agglomération du Cotentin (50)

         SYGOM (Syndicat Gestion Ordures Ménagères Est Nord Eure)

         SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise)

         Yvetot Normandie (76)

         CUA (Communauté Urbaine d'Alençon)

         Dieppe Maritime (76)

         Caen la Mer (14)

*\*Les déchets organiques sont des déchets d'origine animale ou végétale : déchets alimentaires (épluchures, coquilles d’œuf, fruits et légumes abimés, pain, marc de café, thé…), déchets verts (feuilles mortes, tonte de gazon, fleurs fanées, taille de haies, sciure de bois…), déchets agricoles (paille, fumier…). Ils ont la caractéristique d'être entièrement biodégradables. Ils sont fermentescibles, c'est-à-dire qu'ils peuvent être traités par compostage ou méthanisation.*

Contact presse :

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr